



MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Le vingt sept mai deux mille dix-neuf, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Gérard MENAND. Claude SEURRE. Laurent THIBAUT. Valérie THEVENOT. Valérie BESSARD-MANDRILLON Aline. ROUSSEAUX. Marie Laure CAHUET-VERGER. Véronique BRUNET.

ABSENTS :

Lucile THIBAUDET avec pouvoir Yvan NOEL. Evelyne REUFLY. Joël BURDY. Guillaume VION.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION PROGRAMME AMENDE DE POLICE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la notice explicative concernant le projet de mise en sécurité des usagers, en particulier des piétons, lors de leurs déplacements Rue du Galois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention dans le cadre des « amendes de police », pour ce programme voirie dont le montant est de 164 768.96 € ht.

- DELIBERATION SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2019, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide du département pour ce programme de voirie. Cette subvention peut atteindre 20 % maximum du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 20 000 € soit 4 000 €.

- DELIBERATION CESSION PATRIMOINE SEMCODA

Le Conseil Municipal est informé que depuis de nombreuses années, la SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de certains de ses ensembles immobiliers locatifs, selon la procédure légale. La cession de patrimoine social doit, tant pour des raisons règlementaires que par une volonté de partenariat, être soumise à l'accord de la commune concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en vente de 5 pavillons situés Rue des Champ Coulon, sachant que l'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place.

- DELIBERATION PARTICIPATION DES FAMILLES ACM ST MARCEL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26/07/2018, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation de la commune et des familles aux Accueils Collectifs de Mineurs versés à la ville de Saint-Marcel.

Les conditions tarifaires fixées par la CAF ayant évoluées, il est possible de majorer la participation des familles de 15 % par rapport à celle pratiquée par Saint-Marcel.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette augmentation qui s'appliquera pour les séjours suivants :

- L'Accueil de loisirs vacances 3 à 9 ans et mercredi
- L'Accueil de loisirs spécifique pour les préados 10 à 11 ans et plus de 11 ans (uniquement pendant les vacances scolaire).
- Le Pass'Tribu

- DELIBERATION SOUTIEN ONF

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

- DELIBERATION MODIFICATION PLUi

Après présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de demander la suppression de deux emplacements réservés :

- parcelle AD 76, d'une superficie de 225 m², chemin piétonnier

- parcelle AD 60, d'une superficie de 406 m², accès à la zone d'urbanisation future du Galois

De plus dans le cadre de l'aménagement de la zone « Le Grand Pré », il est demandé de modifier l'accès de sortie imposé en direction de l'atelier municipal.

- INFORMATIONS DIVERSES :

Demande Ambiance et Loisirs :

Il est donné lecture du courrier de l'association qui souhaite une subvention exceptionnelle, pour le feu d'artifice du 22 juin, lors de la fête des écoles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable et préfère privilégier des événements exceptionnels, anniversaire association notamment tous les 5 ans.

Demande refuge Ernest Lenry :

Il est donné lecture d'un courrier sollicitant une subvention exceptionnelle d'investissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite considérant que la commune paie déjà une redevance.

Règlement Local de Publicité Intercommunal :

Il est présenté et remis le rapport relatif au débat d'orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) du Grand Chalons ayant comme objectif, l'harmonisation des dispositions réglementaires, la préservation du cadre de vie des habitants, la valorisation de l'environnement et les paysages, embellissement des entrées d'agglomération, amélioration de la qualité esthétique des dispositifs, proposition d'alternatives aux préenseignes. Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque.

Répartition sièges conseillers communautaires :

Le Conseil Municipal est informé de la reconstitution, par arrêté préfectoral, de l'organe délibérant de l'EPCI du Grand Chalons, suite à l'adhésion de nouvelles communes soit 94 sièges pour l'ensemble des 51 communes

Travaux « Pont déchiré » entre Lans et Oslon :

Il est donné des explications concernant la mauvaise structure du pont et des rencontres en cours pour remédier à ce problème. Dans un premier temps il sera mis en place une circulation alternée et un ralentissement adapté.

Réunion publique travaux voirie :

Les riverains du haut de la rue du Galois sont conviés à une réunion publique le 12 juin pour présentation du projet.

Dossier appui aux communes études énergétiques :

Un diagnostic complet des bâtiments sera demandé au service d'appui du Grand Chalon.

Appui « Motion » :

Après un vote (oui :5 – Non 1 – Abst : 3), le Conseil Municipal soutient l'association « Nous voulons des coquelicots » qui demande l'interdiction des pesticides de synthèse en France dans une logique de santé publique mais aussi de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Lutte Ambrosie :

Suite à notification de l'arrêté préfectoral, notre commune est invité à désigner un référent territorial dont le rôle est :

- de reconnaître les ambrosies
- d'informer sur la présence des ambrosies et ses conséquences
- d'être à jour vis-à-vis de la réglementation
- de mettre en œuvre des actions de lutte
- de contrôler les effets de ces actions et d'en rendre compte

Monsieur Christophe VARREAUX, agent technique a été désigné pour notre commune.

Fin de la séance 22 h 00.

Prochaine séance le lundi 24 JUIN à 20 h 15